

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. André LABARTHE,  
M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,  
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,  
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers  
Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.  
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.  
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

**Absents – non représentés :**

Mme Rosine CARDON.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.  
M. Jacques NAYA.  
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

**24 - CESSION DE LA PARCELLE F 449 - QUARTIER DU BAGER**

Monsieur le Maire expose que Madame Sylvie MOUSQUES, devenue propriétaire du 1681 Route du Maquis du Bager (parcelles F 450 et F 451) a proposé à la Commune, par courrier du 25 janvier 2019, de se porter acquéreur de la parcelle voisine F 449 (2095 m<sup>2</sup>), propriété de la Commune afin de régulariser une situation ancienne et de doter sa maison d'habitation d'un espace environnant plus grand.

Par avis en date du 6 mai 2019, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques a évalué la parcelle au prix de 600 €.

Considérant que la Commune entend réduire ses biens immobiliers n'ayant pas d'utilité pour l'exercice de ses missions de service public,

Considérant l'avis de l'ONF quant à la valeur boisée de la parcelle,

Monsieur le Maire propose de se prononcer favorablement sur la cession de la parcelle F 449 sise Quartier du Bager à Madame Sylvie MOUSQUES pour la somme de 600 € net vendeur.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de céder la parcelle F 449, sise Quartier du Bager à Oloron Ste-Marie, à Madame Sylvie MOUSQUES pour la somme de 600 € net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,
- **PRECISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2019.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 03/07/2019



Le Maire,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 02/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2019